



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

Conseil du **25 janvier 2021**

Délibération n° 2021-0422

commission principale : **proximité, environnement et agriculture**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Extension des halls de départs pour la subdivision de collecte du site Krüger - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : **Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Territoires services urbains**

Rapporteur : Madame la Vice-Présidente Petiot

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 8 janvier 2021

Secrétaire élu : Monsieur Nicolas Barla

Affiché le : mercredi 27 janvier 2021

Présents : M. Bernard, Mmes Baume, Vessiller, M. Payre, Mme Picard, M. Kohlhaas, Mme Geoffroy, M. Van Styvendael, Mme Vacher, M. Artigny, Mme Khelifi, M. Athanaze, Mme Moreira, M. Bagnon, Mme Gersperrin, M. Camus, Mme Hemain, M. Longueval, Mme Boffet, M. Blanchard, Mme Petiot, M. Guelpa-Bonaro, Mme Dromain, M. Ben Itah, Mmes Arthaud, Asti-Lapperrière, Augey, MM. Azcué, Badouard, Barge, Barla, Mme Benahmed, MM. Benzeghiba, Blache, Blein, Mmes Borbon, Bouagga, M. Boumertit, Mme Bramet-Reynaud, M. Bréaud, Mme Brossaud, M. Brumm, Mme Brunel Vieira, MM. Bub, Buffet, Mmes Burillon, Burrinand, Cabot, Cardona, Chadier, MM. Chambon, Charmot, Mme Charnay, MM. Chihi, Cochet, Cohen, Mmes Coin, Collin, MM. Collomb, Corazzol, Mmes Corsale, Crédoz, Crespy, Creuze, Croizier, MM. Da Passano, Dalby, David, Debû, Mmes Dehan, Delaunay, MM. Devinaz, Diop, Doganel, Doucet, Mmes Dubois Bertrand, Dubot, Dupuy, Edery, El Faloussi, Etienne, Fautra, Fontaine, Fontanges, Fournillon, Fréty, Frier, M. Gascon, Mme Georgel, MM. Geourjon, Girard, Mme Giromagny, MM. Godinot, Gomez, Grivel, Groult, Mmes Guerin, Jannot, MM. Kabalo, Kimelfeld, Mme Lagarde, MM. Lassagne, Le Faou, Mme Lecerf, MM. Legendre, Lungenstrass, Maire, Marguin, Marion, Millet, Mône, Monot, Mme Nachury, M. Novak, Mme Panassier, M. Pelaez, Mme Percet, M. Perez, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mme Picot, M. Pillon, Mme Popoff, M. Portier, Mmes Pouzergue, Prost, MM. Quiniou, Rantonnet, Ray, Mmes Reveyrand, Roch, M. Rudigoz, Mmes Runel, Saint-Cyr, Sarselli, Sechaud, MM. Seguin, Sellès, Mme Sibeud, M. Smati, Mme Subaï, MM. Thevenieau, Uhlrich, Vergiat, Vieira, Vincendet, Vincent, Mmes Vullien, Zdorvtzoff.

Absents excusés : M. Galliano (pouvoir à M. Kimelfeld).

Conseil du 25 janvier 2021**Délibération n° 2021-0422**

commission principale : proximité, environnement et agriculture

objet : **Extension des halls de départs pour la subdivision de collecte du site Krüger - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation Gestion et exploitation de l'espace public - Territoires services urbains

Le Conseil,

Vu le rapport du 6 janvier 2021, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

I - Rappel du contexte

Le projet de nouveau cadre de collecte (NCC) a fait l'objet de 3 rapports soumis au comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) et au comité technique (CT) les 17 mai 2016, 7 juillet 2017 et 4 juin 2019.

La fin du modèle organisationnel dénommé "du fini-parti" a impliqué une évolution majeure de l'organisation des équipes de collecte : les éboueurs qui étaient autorisés à regagner leur domicile dès le dernier bac levé, doivent depuis septembre 2017 - période Covid-19 exceptée - revenir en subdivision à la fin de leur circuit. Cette évolution offre de nombreux avantages, notamment de recréer des espaces de dialogue et des temps managériaux mais génère des difficultés d'un point de vue bâtementaire. En effet, les locaux, conçus du temps du fini-parti, ne sont pas dimensionnés pour accueillir un tel effectif en fin de poste.

Une 1^{ère} extension de locaux a été mise en œuvre en 2019 pour la subdivision de collecte COL Sud sur le site de Gerland. Une extension des locaux des subdivisions de collecte COL Nord Ouest (NO) et COL Est (COL E) sur le site de Krüger à Villeurbanne était prévue dès 2018-2019. Les réévaluations des besoins successives n'ont cependant pas permis de mener à bien le projet dans les délais impartis.

Il est à noter que la question de l'amélioration des conditions de travail constituait une des revendications de la grève qu'a connue le service de collecte en 2019. Derrière cette question, des attentes vis-à-vis des locaux étaient présentes.

Une autre évolution organisationnelle importante liée à la fin du fini-parti réside dans l'obligation désormais donnée aux agents de laisser leurs vêtements de travail sales au vestiaire en fin de poste. Cette obligation a été mise en place en septembre 2017 pour des raisons évidentes d'hygiène, compte tenu du caractère insalubre et salissant du métier.

Pour être acceptée socialement, cette évolution implique que l'employeur puisse laver les vêtements mis au sale et les retourner aux agents.

Mais cela implique également que les vêtements qui auraient été mouillés les jours de pluie puissent être séchés dans les locaux des subdivisions. Lorsque la pluie est continue, un éboueur passe l'essentiel de son poste exposé sans échappatoire. A l'heure actuelle, aucun site de collecte ne bénéficie d'équipements permettant d'assurer convenablement le séchage des vêtements mouillés.

II - Description du présent projet

Le projet d'extension des halls de la collecte a fait l'objet d'une étude de faisabilité en juin 2019 pour une évaluation financière à hauteur de 3 308 00 € TTC.

Il s'agissait de créer 700 m² de surface en surélévation du bâtiment COL E pour y installer les 2 subdivisions de collectes qui conservent néanmoins des espaces de fonctionnement distincts.

La zone des vestiaires était agrandie en prenant les surfaces occupées par l'Unité de collecte sélective (UCS), ce qui permet l'installation des vestiaires séchant. Cette unité étant relocalisée dans le bâtiment actuellement affecté à COL NO.

Le processus de conception mené par groupes de travail avec les utilisateurs de novembre 2019 à juin 2020 a établi un programme précis et le projet architectural a reçu un avis favorable de la commission d'urbanisme de la Ville de Villeurbanne au mois de septembre 2020.

Le projet abouti comporte plusieurs modifications de programme. Il s'inscrit dans le souci de la pérennité de l'ouvrage et de la maîtrise de l'empreinte environnementale tout en améliorant le confort dans des locaux vétustes, mal adaptés et très énergivores, à savoir :

- le regroupement des équipes de l'UCS : initialement, il était prévu de reloger les 5 agents installés sur Krüger dans les locaux libérés par COL NO. Les surfaces disponibles permettent de regrouper l'ensemble des agents de l'UCS qui sont actuellement répartis sur 2 sites, l'un à Villeurbanne, l'autre à Vénissieux. L'opération permet de répondre à une attente forte de l'UCS mais aussi d'améliorer la qualité du bâti sur le site avec la démolition des modulaires et la reprise de la chaufferie existante. Le surcoût est de 300 000 € TTC,

- les vestiaires sanitaires : les aménagements prévus ont été améliorés avec une prise en compte renforcée du risque sanitaire mis en lumière avec la crise de la Covid-19. Des sas d'entrées ont été ajoutés au projet initial ainsi qu'un vestiaire féminin d'accès indépendant et un sas linge sale. Le surcoût lié est de 120 000 € TTC,

- l'augmentation des surfaces à créer : la surface nécessaire pour répondre au programme est de 1 062 m² au lieu des 700 m² estimé en phase de faisabilité, soit une augmentation de 362 m². Une attention particulière est portée aux principes de construction avec notamment des fabrications bois hors site, une toiture végétalisée, la création d'espaces verts. Les surcoûts liés sont de 504 000 € TTC,

- le site et les travaux en milieu occupé : les bâtiments actuels sont vétustes et les diagnostics montrent un risque fort de présence d'amiante. D'autres chantiers sont prévus sur ce site industriel très dense comme l'installation d'une station gaz naturel pour véhicule (GNV). La durée de l'installation des agents dans des bungalows temporaires s'avère plus longue que prévue. L'ensemble de ces éléments a conduit à réévaluer les postes d'imprévus et aléas de chantier, de maîtrise d'œuvre, de location de bungalows. Le surcoût s'élève à 620 000 € TTC.

La demande d'autorisation programme complémentaire travaux (APC) est de 1 544 800 € TTC.

III - Coût du projet

Le nouveau coût global du projet au budget annexe des déchets, se décompose comme suit :

Montant déjà individualisé en € TTC	Demande d'APC en € TTC	Coût total du projet en € TTC
3 308 000	1 544 800	4 852 800

Le conseil d'exploitation de la régie du budget annexe de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés, entendu ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve la poursuite de l'extension des halls de départ pour la subdivision de collecte sur le site Krüger à Villeurbanne.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P25 - Déchets pour un montant de 1 544 800 €TTC en dépenses à la charge du budget annexe des déchets sur l'opération n° 6P25O7719, selon l'échéancier suivant :

- 2021 : 500 000 € TTC,

- 2022 : 1 000 000 € TTC,

- 2023 : 44 800 € TTC,

3° - Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 4 852 800 €TTC au budget annexe des déchets en raison de l'individualisation partielle de 3 308 000 €TTC de la précédente délibération du Conseil n° 2020-4149 du 20 janvier 2020.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 27 janvier 2021.